



# AVIS PUBLIC

## ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2019

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSignée, QUE :**

Lors de sa séance extraordinaire tenue le 4 mars 2019, le conseil du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James adoptait les règlements suivants :

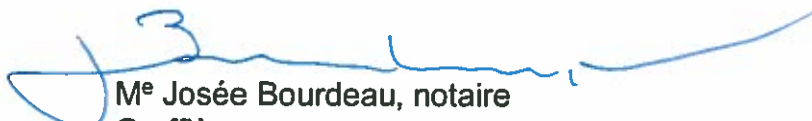
- *Règlement n° 203 concernant l'imposition de taxes foncières générales à divers taux, des taxes spéciales, des compensations et des tarifications pour la fourniture de services municipaux spécifiques pour l'exercice financier 2019;*
- *Règlement n° 111 de la localité de Villebois concernant l'imposition de taxes foncières générales à divers taux, des taxes spéciales et des tarifications pour la fourniture de services municipaux spécifiques pour l'exercice financier 2019;*
- *Règlement n° 39 de la localité de Valcanton concernant l'imposition de taxes foncières à divers taux, des taxes spéciales et des tarifications pour la fourniture de services municipaux spécifiques pour l'exercice financier 2019;*
- *Règlement n° 81 de la localité de Radisson concernant l'imposition de taxes foncières à divers taux, des taxes spéciales et des tarifications pour la fourniture de services municipaux spécifiques pour l'exercice financier 2019.*

Tout intéressé peut prendre connaissance des règlements précités pendant les heures ordinaires d'ouverture de bureau, au Service du greffe, au siège social du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James situé au 2, rue des Rapides, à Matagami.

Également, tout intéressé peut prendre connaissance des règlements n<sup>os</sup> 111, 39 et 81 au bureau des localités concernées, aux heures ordinaires d'ouverture de bureau.

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication, conformément à la loi.

DONNÉ À MATAGAMI, ce 8 mars 2019.

  
M<sup>e</sup> Josée Bourdeau, notaire  
Greffière